



Programme d'investissements d'avenir

Commissariat Général à l'Investissement
Juin 2011

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement



Sommaire

1 Investissements d'avenir : éléments de contexte et gouvernance

2 Présentation générale du CGI

3 Présentation de la doctrine d'investissement du CGI



Contexte et éléments de calendrier

- **22 juin 2009** : Décision de principe d'un emprunt national pour financer des investissements stratégiques destinés à préparer la France à passer le cap du 21ème siècle (*Discours du Président de la République devant le Congrès à Versailles*)
- **26 Août 2009** : Installation de la Commission Juppé Rocard, chargée d'identifier et d'évaluer les besoins d'investissements d'avenir (Innovation, Recherche, Industrie – développement durable)
- **19 Novembre 2009** : Remise du rapport Juppé Rocard
7 priorités stratégiques / 17 programmes d'actions identifiés – pas de projets individuels sélectionnés mais des recommandations en termes de gouvernance
- **14 Décembre 2009** : Décision du Président de la République
35 milliards d'euros ventilés / 5 priorités stratégiques confirmées (en ligne avec le rapport).
Un commissaire général à l'investissement auprès du Premier Ministre et un Comité de surveillance présidé par Alain Juppé et Michel Rocard.
- **20 Janvier 2010** : Adoption du PLFR en Conseil des Ministres
- **22 Janvier 2010** : Décret portant création du Commissariat général à l'investissement et nomination en conseil des ministres de René Ricol, Commissaire général et de Jean-Luc Tavernier , Commissaire général adjoint


Contexte et éléments de calendrier

- **Février 2010** : Rôle du CGI et du Comité de Surveillance confirmé dans la discussion parlementaire
- **3 Mai 2010** : Comité interministériel pour la signature des dix premières conventions et lancement des trois premiers appels à manifestation d'intérêt
- **10 décembre 2010** : La 35ème et dernière convention, « Véhicules du futur » est publiée au Journal Officiel
- **20 Janvier 2011**: Annonce des 52 lauréats de la première vague d'appel à projets « Équipements d'excellence »
- **25 janvier 2011** : Annonce des 10 lauréats de l'appel à projets « Cohortes »
- **23 février 2011** : Annonce des 5 lauréats de l'appel à projets « Biotechnologies et bioressources »
- **4 mars 2011** : Annonce des 11 lauréats des appels à projets « Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé » et « Démonstrateurs préindustriels en biotechnologies »
- **23 mars 2011** : Annonce des lauréats des appels à projets « Espace » : 3 satellites retenus et 82,5 M€ pour le volet « Lanceur de nouvelle génération »
- **25 mars 2011** : Annonce des 100 lauréats de l'appel à projets « Laboratoires d'excellence »
- **25 mars 2011** : Annonce des 7 projets présélectionnés de l'appel à projets « Initiatives d'excellence »
- **30 mars 2011** : Annonce des 6 lauréats de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-universitaires »



Les raisons d'un programme d'investissement d'avenir

- ❑ Parce qu'il est important que la France prépare **l'après-crise**, c'est dans cette vision des choses que le programme des investissements d'avenir entre en jeu
- ❑ Parce que la France **a moins investi ces dernières années** et que le rythme d'innovation doit s'accroître
- ❑ Parce qu'il faut voir dans **la durée et non dans l'immédiat**, réagir et non subir. Se projeter sur ce que nous souhaitons devenir, les évolutions voulues, les stratégies d'investissement pour développer la croissance et la compétitivité française.
- ❑ **Le financement du 21ème siècle**, une stratégie de recherche et d'innovation et de développement durable, un investissement massif, à titre exceptionnel, afin de préparer le moyen et long terme.
- ❑ Des investissements d'avenir et non des dépenses publiques



Emprunt national et priorités stratégiques d'investissement : une démarche originale

- ❑ **Une commission d'experts co-présidée par MM. Juppé et Rocard :**

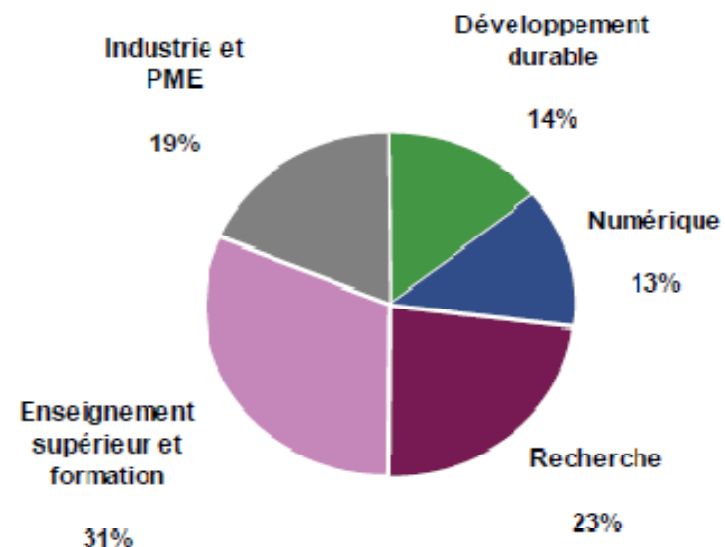
- ❑ **Un rapport opérationnel :**
 - 7 axes – 17 actions
 - Une proposition pour le montant global + une ventilation par action
 - Pas de sélection des projets individuels
 - Une proposition de gouvernance
 - Rapport remis en 3 mois (19 novembre) : après 200 auditions, 300 contributions

- ❑ **Des décisions rapides :**
 - Annonces du PR le 14 décembre, sur la base du rapport
 - PLFR en Conseil des Ministres le 20 janvier
 - La création du Commissariat Général à l'Investissement (janvier 2010)

Priorités stratégiques

Des priorités ciblées

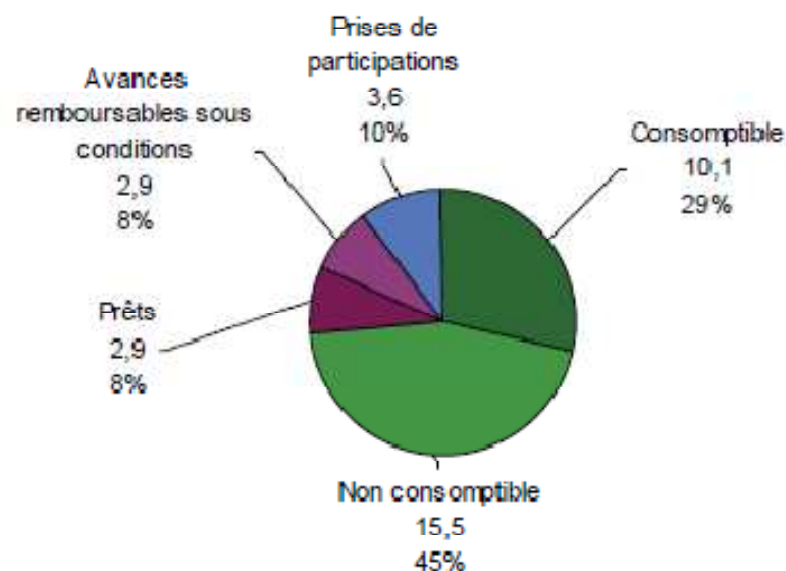
- Enseignement supérieur et formation : 11 Md€
- Recherche : 7,9 Md€
- Filières industrielles et PME : 6,5 Md€
- Développement durable : 5,1 Md€
- Numérique : 4,5 Md€



Un emprunt « pas comme les autres »

- Une répartition équilibrée qui permet la constitution d'actifs
 - dotations non consommables (~15 Md€)
 - prêts (~3 Md€)
 - participations (~4 Md€)
 - avances remboursables (3 Md€)
 - dotations consommables ou subventions (~10 Md€)

Répartition des crédits par type (en Md€ et en %)



Un emprunt « pas comme les autres »

■ Constitution d'actifs :

- Dotations non consommables + prêts + participations = 22 Md € sur 35 Md € = 60 %
- Dotations « consommables » : assorties d'objectifs de retour : redevances, royalties = 13 Md € sur 35 = 40%

■ Et effet de levier attendu :

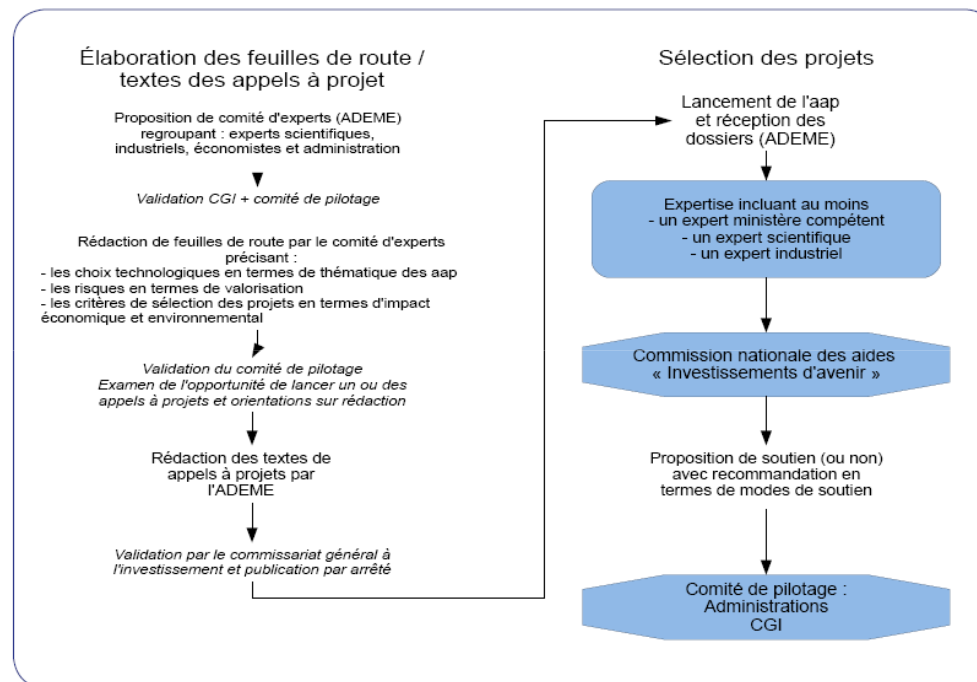
- co-financements (privé, collectivités locales, ...) pour porter l'investissement en jeu autour de 60 Md€
- Dans le cadre des IA, le co-investissement recherché avec des actionnaires privés et des banques devra permettre un effet de levier de 1 pour 2 au minimum.



Gouvernance : le suivi, le contrôle, l'évaluation

- **Un principe général** : les financements sont isolés, suivis, contrôlés, évalués
- **Une mise en œuvre** détaillée action par action, dans les contrats
- **Un double suivi** :
 - L'action des opérateurs
 - Les investissements eux-mêmes
- **Une démarche d' « accountability »** :
 - Des bénéficiaires vis-à-vis des opérateurs
 - Des opérateurs vis-à-vis du CGI
 - Du CGI vis-à-vis du Parlement et du Comité de Surveillance

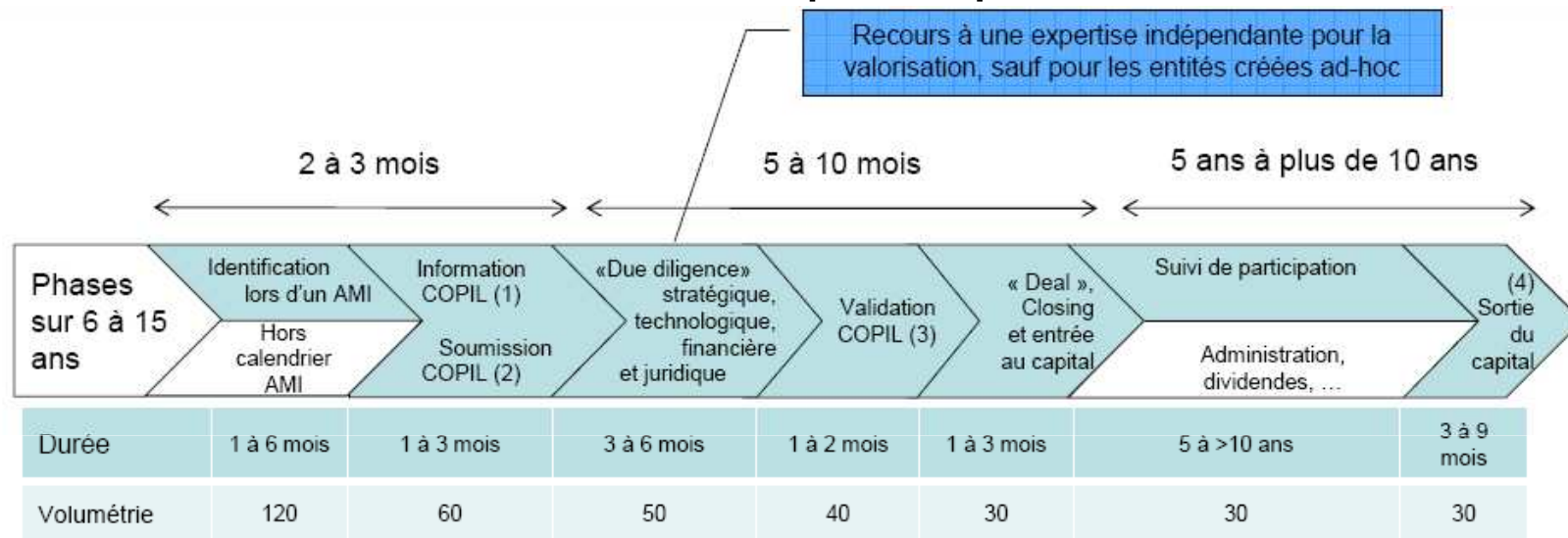
Procédure de sélection des dossiers



Cibles : Sociétés françaises par action, valeur de l'ordre de 5M€ à 100M€, ayant un caractère innovant et/ou stratégique dans la perspective d'une économie française durable et décarbonée

Critères : performance économique avec BP sur 5 à 10 ans, co-investissement recherché avec des actionnaires privés et des banques (effet de levier de 1 pour 2 minimum), performance sociale et sociétale, et performance environnementale

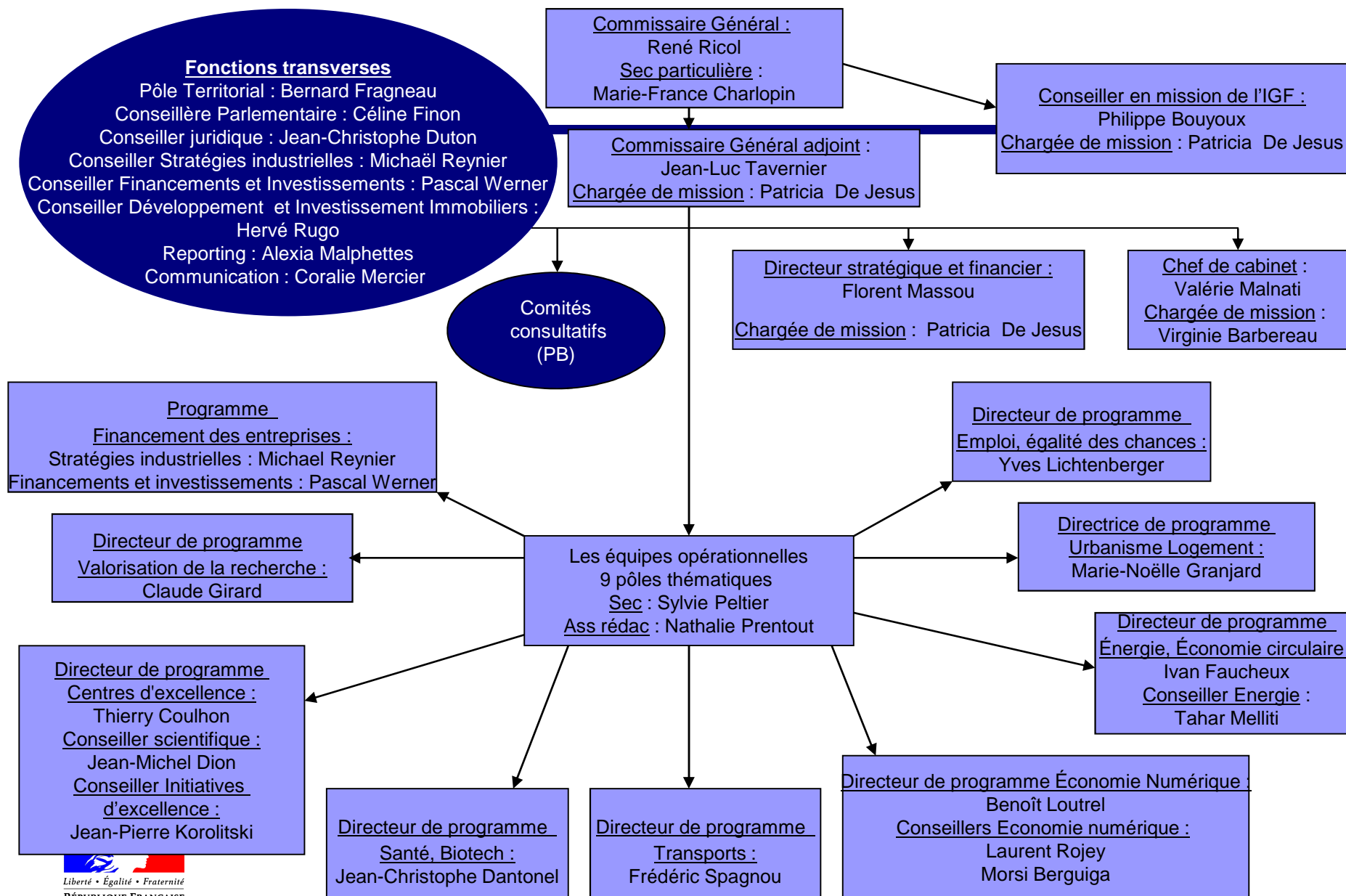
Processus de participation



Les étapes clefs

1. Signalement au COPIL d'un prospect éligible (information sur base d'un résumé d'une page)
2. Présentation en COPIL d'un dossier de soumission (30-60 pages) pour validation
3. Comité d'investissement ADEME, puis consultation COPIL (dossier d'investissement)
4. Suivi d'investissement par l'ADEME jusqu'à la sortie

Le pilotage de la mission





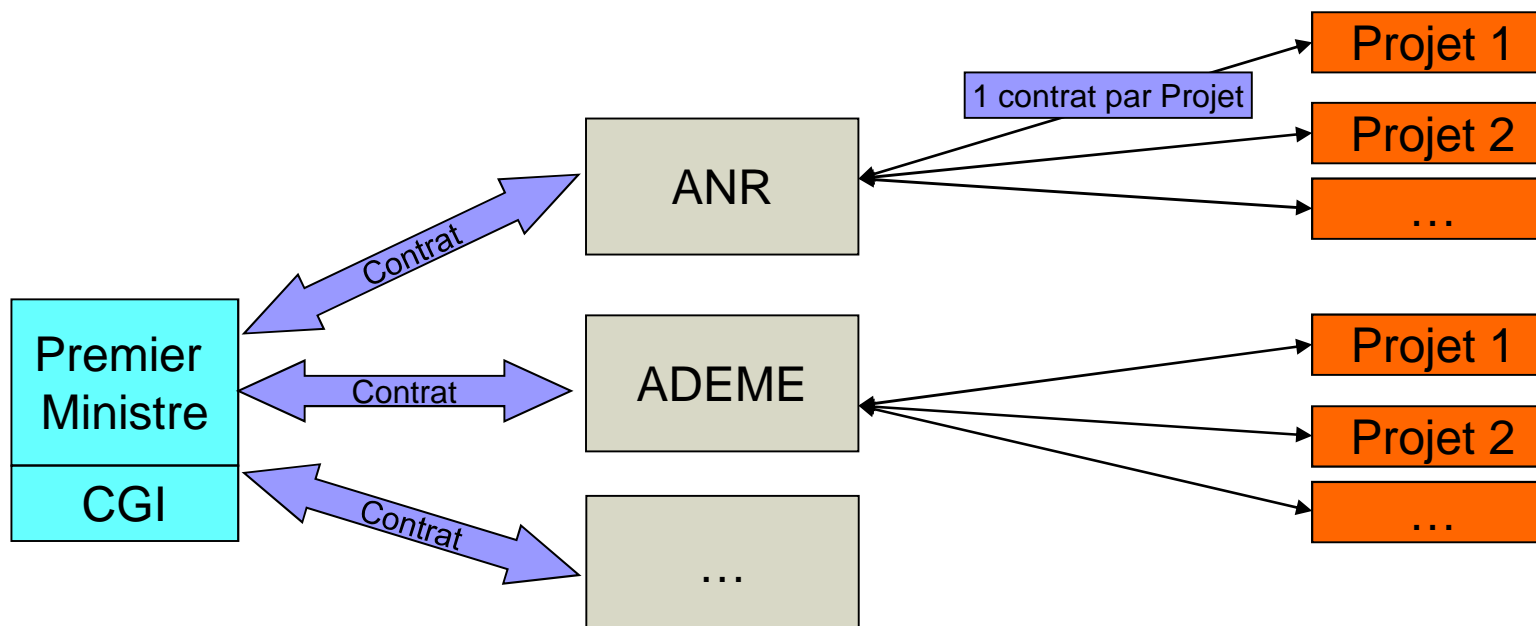
BILAN A FIN MAI 2011

1. **49 appels à projets, dont 32 sont clos, + 5 à venir**
2. **6 « guichets » ouverts : OSEO, ANAH, FSN, FNA**
3. **1529 dossiers reçus sur les appels à projets**
4. **~350 dossiers sélectionnés**
5. **Plus de 10 Md€ ont été affectés à des projets identifiés (dont 6,3 Md€ de dotations non consommables, yc IRT, SATT et aéronautique)**

Avancée du PIA

Action	Opérateur	Convention et versement des fonds	Lancement AAP/ouverture du guichet/début de la sélection	Clôture	Sélection	Contractualisation	Décaissement
Equipements d'excellence	ANR						
Santé et biotechnologies	ANR						
Instituts Carnot	ANR						
Instituts de recherche technologique (IRT)	ANR						
Institut hospitalo -universitaire (IHU)	ANR						
Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées	ANR						
Fonds national de valorisation (SATT)	ANR/CDC						
Laboratoires d'excellence	ANR						
Initiatives d'excellence	ANR						
Saclay	ANR						
Opération campus	ANR						
France brevet	CDC						
Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonées	ADEME						
Economie circulaire	ADEME						
Construction automobile	ADEME						
Construction ferroviaire	ADEME						
Construction navale	ADEME						
Smart grids	ADEME						
Financement de l'économie sociale et solidaire	CDC						
Ville de demain:Eco cités	CDC						
Pôles de compétitivité plateformes	CDC						
Formation professionnelle : développement de l'appareil de formation et hébergement des jeunes travailleurs	CDC						
Développement réseaux à très haut débit	CDC						
Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants	CDC						
Fonds d'amorçage	CDC						
Internats d'excellence	ANRU						
Egalité des chances	ANRU						
Pôles de compétitivité R&D	OSEO						
Etats généraux de l'industrie:Filières	OSEO						
Etats généraux de l'industrie:Réindustrialisation	OSEO						
Etats généraux de l'industrie:Prêt vert	OSEO						
Recapitalisation OSEO	OSEO						
Refinancement OSEO	OSEO						
Rénovation thermique des logements	ANAH						
Démonstrateurs technologiques aéronautiques	ONERA						
Aéronefs du futur	ONERA						
Espace	CNES						
Traitement et stockage des déchets	ANDRA						
Réacteur de 4ème génération	CEA						
Réacteur Jules Horowitz	CEA						

Gouvernance : le schéma général de contractualisation



Phase 1 : contrats opérateurs

Contractualisation avec l'opérateur
Un contrat par action
Coordination par le CGI

Phase 2 : sélection des projets

Appel d'offres
Notation : jury d'experts, comité d'engagement...
Validation décision finale : PM, CGI

Phase 3 : phase projet

Contractualisation entre l'opérateur et chaque lauréat
Réalisation du projet
Évaluation



Sommaire

1 Investissements d'avenir : éléments de contexte

2 Présentation générale du CGI

3 Présentation de la doctrine d'investissement du CGI



Commissariat Général à l'investissement – Rôle et Missions

Le Commissariat Général à l'Investissement est chargé de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir. Placé sous l'autorité du Premier ministre et dirigé par René Ricol et son adjoint Jean-Luc Tavernier, le commissariat général à l'investissement a deux missions principales :

- **De façon général**

- Veiller à la cohérence des politiques d'investissement de l'État;

- **De façon spécifique sur le programme d'investissements d'avenir, il pilote le travail interministériel afin de:**

- Préparer les décisions du Gouvernement relatives aux conventions entre l'État et les opérateurs chargés de la gestion des fonds et de l'exécution des investissements;
- Coordonner la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets et vérifier leur cohérence avec l'action du Gouvernement en matière d'investissement et de réforme des politiques publiques ;
- Coordonner l'instruction des projets d'investissement ;
- Formuler des avis et propositions à l'arbitrage du Président de la République et du Premier ministre;
- Veiller à l'évaluation, a priori et a posteriori, des investissements, et notamment de leur rentabilité ;
- Dresser un bilan annuel de l'exécution des programmes d'investissement.



Le CGI : une démarche d'accountability

- **Le Comité de Surveillance :**

- MM. Juppé – Rocard
- Huit parlementaires
- Huit personnalités qualifiées : Mme F. Barré-Sinoussi, M. JM Hubert, Mme F. Layt, M. Ch. Lermaniaux, M. Ch. Marbach, Mme V. Morali, Mme N. Notat, M. L. Stoléru.

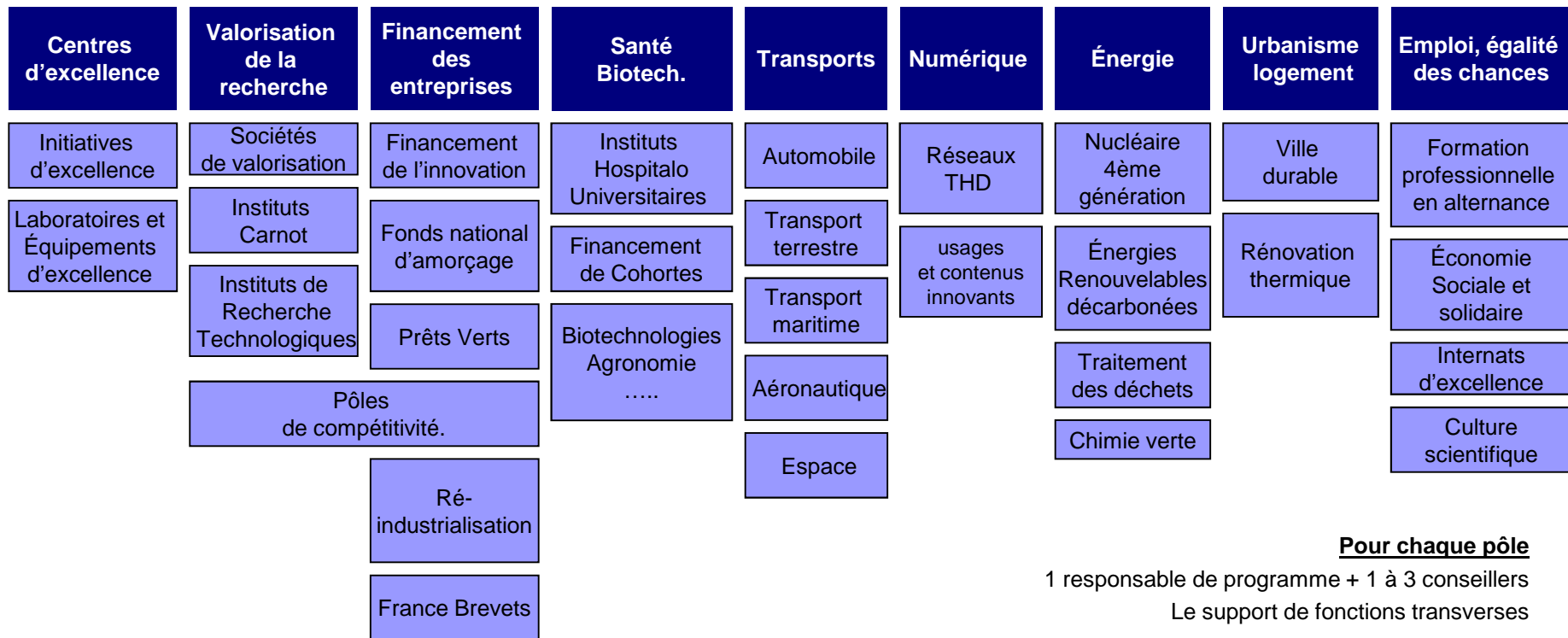
- **Le Parlement :**

- Auditions devant les Commissions des Finances (déjà 2 x 2) + travail avec les rapporteurs spéciaux
- Les conventions sont transmises pour avis avant signature.
- Rapports annuels : dès septembre prochain à l'occasion des débats sur les lois de finances.

Le Commissariat Général à l'Investissement : Organisation

1 pôle territorial transversal

+ 9 pôles thématiques



Pour chaque pôle

1 responsable de programme + 1 à 3 conseillers

Le support de fonctions transverses



Le Commissariat général à l'investissement : vos interlocuteurs

Les Directeurs de programmes:

Centres d'excellence : [Thierry COULHON](#)

Economie numérique: [Benoît LOUTREL](#)

Emploi, égalité des chances : [Yves LICHTENBERGER](#)

Energie, économie circulaire : [Ivan FAUCHEUX](#)

Financement des entreprises : [Michaël REYNIER](#) et [Pascal WERNER](#)

Santé et biotechnologies : [Jean-Christophe DANTONEL](#)

Transports : [Frédéric SPAGNOU](#)

Urbanisme et logement : [Marie-Noëlle GRANJARD](#)

Valorisation de la recherche : [Claude GIRARD](#)

Pôle “Energie, économie circulaire”

Les investissements d'avenir en matière d'énergie engagent la France dans un nouveau modèle de croissance, enrichi par les technologies.

Parce que l'Etat fait du développement durable une de ses priorités, la France doit évoluer vers une gestion plus économe des ressources et inventer des solutions technologiques nouvelles.

Opérateur	Action	Montant (en Md€)
ANR	Instituts d'excellence sur les énergies décarbonnées	1
ADEME	Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonnées	1,35
ADEME	Economie circulaire	0,25
CEA2	Réacteur de 4ème génération	0,65
CEA2	Réacteur Jules Horowitz	0,25
ANDRA	Traitement et stockage des déchets	0,1
	Total	3,6

Modalités d'investissement : Fonds consommables, fonds non-consommables, avance remboursable

Economie circulaire

Opérateur	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	250 M€ Montant total prévisionnel avec l'effet de levier : 625 M€
Type d'intervention	Subventions, prises de participation, droits sur la propriété intellectuelle générée, prêts, avances remboursables
Bénéficiaires	Consortiums industriels
Calendrier	A partir du dernier trimestre 2010

- Cette mesure dotée de 250 M€ doit permettre de poursuivre et d'accélérer le déploiement des technologies vertes, en soutenant en particulier des projets innovants de démonstrateurs de recherche.
- Elle permet également de mettre en place des plates-formes technologiques associant acteurs publics et privés et de mutualiser des moyens d'expérimentation, afin de relier la recherche amont et la pré-industrialisation.



Sommaire

1 Investissements d'avenir : éléments de contexte

2 Présentation générale du CGI

3 Présentation de la doctrine d'investissement du CGI



Doctrines d'investissement (1/2)

- En ce qui concerne les prises de participation, les opérateurs publics (ADEME) se positionnent en investisseur avisé au sens de l'encadrement communautaire européen avec des participations significatives, mais minoritaires.
- Accompagnateur :
 - Investissement minoritaire
 - Leadership non recherché et co-investissement privilégié
 - Participation au contrôle, mais pas à la gestion (sauf exception)
- Modalités de financement :
 - Le financement prendra la forme de capital ou quasi-capital selon les conditions de marché, pari passu avec les autres investisseurs
 - Les conditions de sortie suivront une logique différentielle



Doctrines d'investissement (2/2)

- Prise de participation initiale significative
 - Le plus souvent de 10 à 33%
 - Toujours <50%
- Ticket minimum de 0,5M€, le plus souvent de 1 à 10M€
- Participation à la gouvernance : « sauf exception, il n'y aura pas de participation à la gestion (CA), mais au contrôle, ce qui privilégie les structures à Conseil de surveillance et Directoire. »

Objectifs en termes d'investissements

- Les projets proposés devront répondre aux objectifs des décideurs publics en termes de
 - Contribution à la modernisation et la mutation environnementale : impact écologique réduit par rapport aux solutions existantes, notamment en terme de contenu carbone complet et basé sur une évaluation quantifiée régulière
 - Dimension sociale et sociétale : impact en emplois directs et indirects sur le territoire français, liens avec les parties prenantes (tissu associatif, territorial et/ou public, voisinage, usagers...)
 - Performance économique : investisseur avisé
 - Impact sur l'écosystème d'innovation et de compétitivité
 - De manière générale, adhésion aux exigences de performance social et environnementale de l'ADEME

